



Règlement intérieur

publié le 04/09/2018 - mis à jour le 06/09/2019

Le règlement intérieur est adopté en conseil d'administration : le règlement en vigueur a été adopté au conseil d'administration du 3 juillet 2018.

Rappel sur l'interdiction du téléphone portable : elle était déjà en vigueur dans l'établissement.
Les téléphones éventuellement retenus seront remis aux parents contre signature.

Document joint

 [ri_version_3](#) (PDF de 399.2 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.